RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 31 mai 2018

Commission permanente du vendredi 25 mai 2018

La Région des Pays de la Loire lance l'appel à projets 2018 « économie circulaire »

A l'occasion de la Commission permanente du Conseil Régional, qui s'est réunie le vendredi 25 mai 2018 à l'Hôtel de Région sous la présidence de Christelle MORANCAIS, la Région a voté le lancement de l'appel à projets 2018 « économie circulaire ».

L'économie circulaire vise à développer de nouvelles manières de produire et consommer pour, d'une part limiter la consommation de ressources et, d'autre part, réintroduire la matière contenue dans les déchets dans les cycles de production. Elle contribue à dynamiser le développement économique et la création d'emplois et de valeurs dans les territoires en favorisant une économie de production, de réutilisation, de recyclage et de consommation en boucle courte et locale.

Jean-Michel Buf, conseiller régional délégué à l'économie circulaire, précise : *« Dans le cadre de ses nouvelles compétences en matière de prévention et de gestion des déchets issues de la loi NOTRe, la Région s'est vue confier la responsabilité d'élaborer un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire. Nous avons construit ce projet avec l'ensemble des partenaires au cours de l'année 2017. Cette démarche s'inscrit dans l'engagement pris par la Région pour une politique dynamique de transition écologique, votée par le Conseil régional en mars 2018. Pour poursuivre la dynamique, la Région lance aujourd'hui l'appel à projets 2018 économie circulaire ».*

Objectif et enjeu de l'appel à projets

L'objectif de l'appel à projets est de soutenir des **projets innovants ou exemplaires** pour leur émergence ou leur réalisation sur l'ensemble de la boucle de l'économie circulaire. L'enjeu pour la Région est d'impulser une envie de créer et une dynamique de développement d'initiatives sur des champs de l'économie circulaire non encore investigués.

Les projets soutenus auront vocation à servir d'exemples et à être valorisés par la Région pour susciter l'intérêt de telles démarches auprès des autres acteurs potentiels.

Conditions d'éligibilité

L'innovation ou l'exemplarité devra être apportée sur au moins une des composantes suivantes du projet : technicité, organisation, gouvernance, filière ou secteur d'activités, cible visée, domaine d'investigation du projet et le porteur de projet devra démontrer l'intégration du projet dans la logique globale de l'économie circulaire.

Cet appel à projets est décomposé en **6 volets** :

- volet 1 : écoconception de biens, équipements ou services,
- volet 2 : économie de la fonctionnalité,
- volet 3 : éducation des citoyens à la consommation responsable,

- volet 4 : boucle alimentaire/biologique et économie circulaire,
- volet 5 : allongement de la durée d'usage (réemploi, réutilisation, réparation),
- volet 6 : filière de valorisation matière.

Le cahier des charges de l'appel à projets est à télécharger sur www.paysdelaloire.fr/services-en-ligne/appels-a-projets. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 20 août 2018 à 17h, par courrier électronique à l'adresse suivante : dechets-economiecirculaire@paysdelaloire.fr.

CONTACT PRESSE
Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 – 07 72 21 16 97